



## Deménagement obligatoire suite à un degat des eaux..

Par **marabu**, le **02/06/2010** à **20:54**

Bonjour,

voilà j'ai un très gros problème, il y a environ 3 mois, il a été constaté que le tuyau d'évacuation des eaux usées de l'immeuble était complètement poreux et donc que toute l'eau remontait dans nos murs et ceux de l'appartement à côtés du notre (vide depuis 2 ans). Suite à cela nous avons entièrement vidés notre placard de vêtement (encastrés dans le mur contenant 1m80 d'eau) et nous avons découvert derrière 2 cartons de vêtements d'été une bonne couche de moisissure, par la suite nous en avons découvert un peu partout (cachés derrière les radiateurs de la cuisine, sous les carreaux de faïence de la baignoire, etc...), à chaque "découverte" nous avons tout signalé à notre agence. A l'heure actuelle le syndic de notre immeuble dit que c'est de notre faute, car on aurait du voir ça avant car eux étaient visiblement au courant depuis près de 2 ans sans jamais avoir rien fait et maintenant notre propriétaire aussi pense que c'est de notre faute. Comment sortir de tout ça? Peuvent-ils ne pas nous rendre notre caution? Peut-on demander un dédommagement pour les frais de notre déménagement pas vraiment prévus dans notre budget d'étudiants?

Merci pour vos réponses